



# Plan de transformation énergétique et écologique en Provence-Alpes-Côte d'Azur

---

## Agriculture Feuille de route thématique

*Mise à jour le 05/12/2024*



# Sommaire

---

<b>Point de départ .....</b>	<b>3</b>
<b>Couverture de la feuille de route.....</b>	<b>8</b>
<b>Repères .....</b>	<b>8</b>
<b>Point d'arrivée.....</b>	<b>10</b>
<b>Indicateurs de pilotage.....</b>	<b>12</b>
<b>Liste des actions de la feuille de route (1/3).....</b>	<b>13</b>
<b>Liste des actions de la feuille de route (2/3).....</b>	<b>14</b>
<b>Liste des actions de la feuille de route (3/3).....</b>	<b>15</b>
<b>Action structurante n°1 .....</b>	<b>16</b>
<b>Action structurante n°2.....</b>	<b>18</b>
<b>Action structurante n°3.....</b>	<b>21</b>
<b>Action structurante n°4.....</b>	<b>24</b>

# Point de départ

## Un système agricole très diversifié, dominé par les filières végétales et composé majoritairement de petites structures

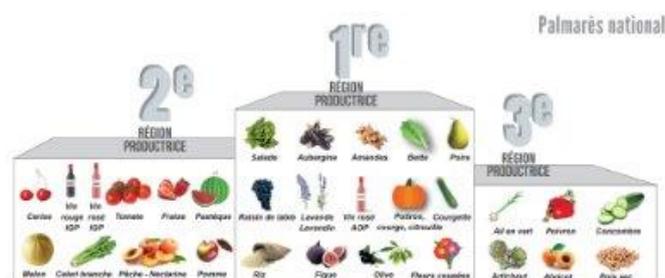
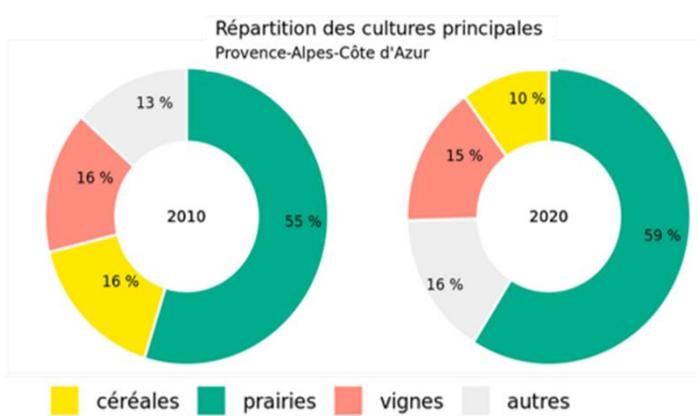
Avec **28% de son territoire dédié à l'agriculture** (soit 632 400 ha de SAU soit 3% de la SAU métropolitaine) l'activité agricole de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur génère près de **3,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel**.

Les surfaces agricoles sont principalement orientées vers **la viticulture, l'arboriculture et les productions maraîchères**.

**L'élevage est essentiellement extensif** et dominé par le cheptel ovin.

**29% de la SAU productive est irrigable**.

Les **18 000 exploitations agricoles** emploient près de **39 000 équivalents temps plein** (soit 1% de l'emploi salarié régional) dont **1/3 se concentre dans la filière viticole**, suivi de la production de légumes, fruits et fleurs qui emploient en moyenne plus de 3 ETP par exploitation.

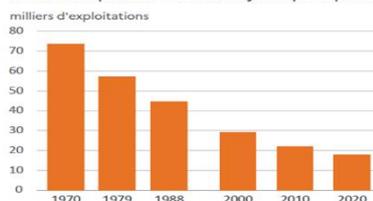


Le paysage des exploitations agricoles est **majoritairement composé de petites structures**, tant en termes de SAU moyenne (35ha à l'échelle régionale vs 69ha à l'échelle nationale) qu'en termes de main d'œuvre en raison de la spécialisation de la filière sur les productions à forte valeur ajoutée.

Bien que le **nombre d'exploitations ait diminué de 18 %** entre 2010 et 2020 au profit d'exploitations de plus grandes taille, **l'emploi agricole a montré une résilience avec une réduction de seulement 1 %** sur la même période.

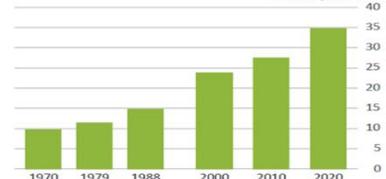
### Des exploitations moins nombreuses mais plus grandes

Nombre d'exploitations et SAU moyenne par exploitation



Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors structures gérant des packages collectifs.

SAU moyenne (ha)



Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires 2020)

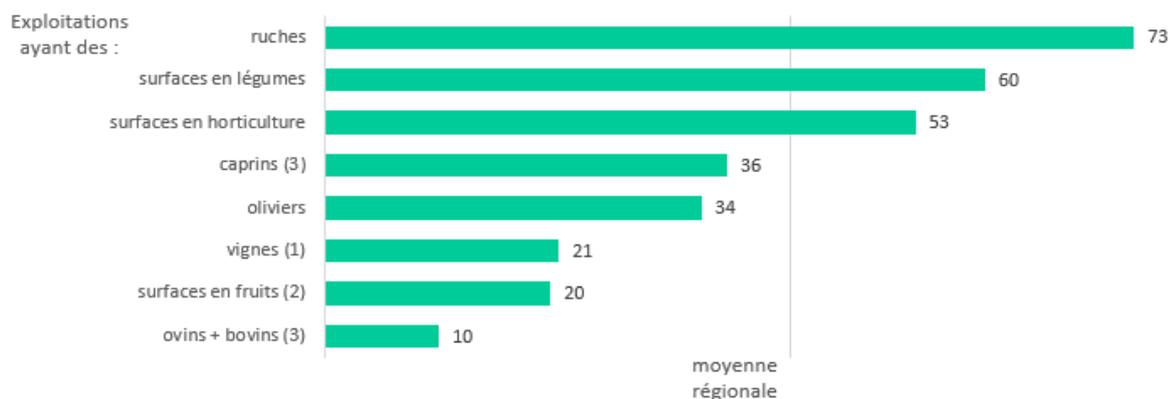
Dans la région, l'emploi agricole est essentiellement permanent ( $\frac{3}{4}$  des emplois) et complété par du personnel saisonnier ou occasionnel. Une partie significative des emplois saisonnier et occasionnel est issue d'une main d'œuvre étrangère (Pologne, Roumanie, Bulgarie, Tunisie, Algérie notamment).

**La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est activement engagée dans l'adaptation de son système agricole face aux défis posés par le changement climatique.**

La région se distingue par la qualité de ses productions, avec **44% des exploitations bénéficiant de labels de qualité ou d'origine**. Elle est également leader des régions françaises en matière de surface en agriculture biologique avec **37% de la SAU certifiée ou en conversion agriculture biologique**, une part ayant triplé depuis 2010. 20% des exploitations sont certifiées à Haute valeur environnementale (HVE) contre 7% à l'échelle nationale.

**En 2020, la vente en circuit court concerne 42% des exploitations régionales.** Cette part s'élève à 60 % pour les producteurs de légumes et 20% pour les exploitants ayant des surfaces viticoles. Entre 2010 et 2020, **la proportion d'exploitations utilisant des circuits courts a augmenté de 12 points.**

**Figure 1** Circuit court par produit (en %)



**En 2022, les aides de la PAC versées aux exploitations de la région s'élèvent à 232 millions d'euros, soit 2,4% de la PAC nationale.** Parmi ces aides, 151 millions d'euros ont été versés au titre du soutien des marchés et des revenus agricoles et 81 millions d'euros au titre de la politique de développement rural.

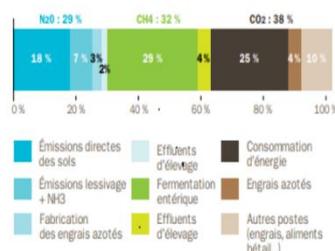
**12 établissements publics et 20 établissements privés** dispensent un enseignement agricole auprès de **6 482 élèves et 3 000 apprentis** (année scolaire 2023-2024). La majorité des établissements d'enseignement agricole disposent sur place d'une exploitation agricole ou d'un atelier de transformation, qui sont des supports pédagogiques et d'apprentissage pour les jeunes en formation.

En matière d'émissions de gaz à effet de serre, la région se distingue par des niveaux inférieurs à la moyenne nationale, avec 2,86 tCO<sub>2</sub>eq/ha contre 4,03 tCO<sub>2</sub>eq/ha en France grâce notamment à une production majoritairement végétale, une large surface de prairies et l'essor de l'agriculture biologique. Toutefois, l'agriculture pèse fortement sur la ressource en eau de la région alors même que 40% des cours d'eau souffrent d'un excès de prélèvements. La région compte environ 126 000 hectares irrigués, représentant 20 % de la surface agricole régionale. Cette augmentation récente de l'irrigation, après 40 ans de diminution, reflète les impacts du changement climatique. 2/3 des ressources en eau viennent de ressources stockées (Serre-Ponçon, Saint-Cassien, Sainte-Croix/Castillon).

#### ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Émissions totales de GES en t<sub>eq</sub> CO<sub>2</sub>/ha SAU

PACA | 2,86 France | 4,03



Emissions de GES de l'agriculture en région Provence Alpes Côte d'Azur

Emissions de GES en Agriculture en Provence-Alpes-Côte d'Azur –  
source ADEME - Diagnostic du système alimentaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'agriculture de la région est caractérisée par la présence d'une grande diversité de filières, parfois spécifiques à la région comme les plantes à parfum et médicinales, et par une part importante de surface toujours en herbe (plus de 45 %). Environ **20% du territoire régional est utilisé pour le pâturage** ou maintenu en prairies temporaires ou permanentes. **Ces pratiques contribuent à la richesse biologique des milieux** qui constituent des habitats agropastoraux ne dégradant pas la qualité des sols et de l'eau en raison d'une faible utilisation d'intrants.

Les leviers régionaux de réduction de GES à actionner se concentrent principalement autour **du stockage de carbone dans les sols, de la transition énergétique des exploitations ainsi que des sujets d'approvisionnement alimentaire.**

Concernant la préservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources, en particulier de l'eau, les leviers concernent la réduction de **l'usage et de la diffusion (sol/air/eau) des produits phytosanitaires, le maintien de pratiques extensives, l'adaptation des systèmes de production au changement climatique.**

Entre **2015 et 2022**, les quantités de substance active des produits phytopharmaceutiques (PPP), comme le NODU (nombre de doses unité) hors biocontrôle **ont diminué en PACA de près de 30%**. Cela correspond au seuil, mentionné par l'étude R&D de l'Inra publiée en 2010, atteignable avec des changements significatifs de pratiques, mais sans bouleversement majeur des systèmes de production. L'étude précisait qu'« *une réduction de moitié de l'utilisation des pesticides supposerait une nouvelle conception des systèmes de production, avec des effets significatifs sur le niveau de production et les marges, et des changements profonds s'inscrivant dans la durée.* » Dans le cadre du plan Ecophyto en PACA, les efforts se sont surtout concentrés sur les changements de pratiques au niveau de la parcelle et de l'exploitation. **Désormais, la transition doit être réalisée à l'échelle de l'ensemble du système**

**socio - alimentaire pour atteindre l'objectif de réduction de 50 % des usages des PPP de synthèse.**

L'agriculture régionale s'est déjà engagée dans plusieurs initiatives répondant à ces leviers tels que les pratiques visant à **augmenter le stockage de carbone par l'agroforesterie et les implantations de haies** ou encore les pratiques visant à **réduire l'usage des produits phytosanitaires**.



## POINTS FORTS

- **Une production agricole diversifiée** et orientée vers des productions à forte valeur ajoutée
- **Région pionnière en agriculture biologique** : 37% de la Surface Agricole Utilisée (SAU) est en bio, la région étant la première en France dans ce domaine
- **Forte utilisation des produits de biocontrôle qui représentent 70% des quantités de PPP utilisées**
- **Qualité des productions** : 44 % des exploitations sous signe de qualité ou d'origine.
- **Emploi agricole fort et résilient** : 37 900 ETP dans 18 056 exploitations malgré une baisse du nombre d'exploitations
- **Faibles émissions de gaz à effet de serre** : La région affiche des émissions de GES par hectare agricole inférieures à la moyenne nationale.
- **Ressources stockées en eau** grâce à des infrastructures, des modes de gouvernance et de gestion de la ressources historiques : Saint-Cassien, Sainte-Croix/Castillon, Serre-Ponçon...



## POINTS FAIBLES

- **Dépendance sur les pratiques de fertilisation azotée** : apports d'azote minéral encore élevés malgré des objectifs de réduction ambitieux.
- **Baisse du nombre d'exploitations** : diminution de 18 % du nombre d'exploitations entre 2010 et 2020 et moyenne d'âge élevée des exploitants agricoles
- **Prépondérance des micro-exploitations** : la majorité des exploitations sont de petite taille, ce qui peut limiter leur capacité à investir et à innover.
- **Pression foncière et démographique** : la croissance démographique exerce une pression foncière qui touche en priorité les espaces agricoles (zone de plaine, facilité d'accès, desserte en eau...)

## OPPORTUNITES



- **Développement des circuits courts** : l'augmentation des exploitations utilisant des circuits courts montre un potentiel de croissance notamment pour les ventes locales
- **Une production pouvant répondre aux besoins de souveraineté alimentaire**
- **Une transition déjà engagée vers une agriculture durable** : région pionnière en Agriculture Biologique, déploiement de la Haute valeur Environnementale
- **Plans et études régionales** : initiatives comme le Pacte régional agriculture et alimentation (2023-) et l'étude proHydra 2028 peuvent aider à structurer et financer les projets de développement agricole.
- **Expansion des pratiques de stockage de carbone** : les initiatives pour augmenter les couverts végétaux et gérer durablement les haies offrent des possibilités pour améliorer la durabilité et la résilience climatique.

## MENACES



- **Changement climatique** : Les variations climatiques peuvent affecter la production agricole, augmenter la pression des bioagresseurs, nécessitant des adaptations constantes et urgentes mais génèrent aussi des conditions de travail dégradées
- **Tension sur les ressources en eau** : le changement climatique bouleverse le cycle de l'eau, avec des risques de sécheresses prolongées, réduction du manteau neigeux... Simultanément l'augmentation des températures conduit à une augmentation de l'évapotranspiration des plantes, avec une demande accrue pour le recours à l'irrigation.  
=> risque d'effet ciseau entre une disponibilité moindre de la ressource en eau et des besoins plus importants de l'agriculture.
- **Artificialisation des sols** : La croissance des espaces artificialisés peut réduire les terres disponibles pour l'agriculture, menaçant la viabilité des exploitations agricoles.

# Couverture de la feuille de route

---

La feuille de route couvre les items suivants :

- **La recherche d'un modèle économique viable, respectueux de l'environnement et équitable pour tous**
- **La diminution des émissions de gaz à effet de serre** issus de l'agriculture régionale
- **La réduction de l'usage de produits phytosanitaires et le développement de l'agroécologie**
- Le développement **de l'agriculture biologique**
- Le développement de la **Haute Valeur Environnementale (HVE)**
- Le développement de **l'approvisionnement local**
- La préservation du **foncier agricole**
- Le développement de **l'attractivité des métiers agricoles** pour répondre aux besoins futurs
- **L'amélioration des pratiques stockantes du carbone** : gestion des haies et des prairies
- La **gestion de l'eau et l'optimisation des systèmes d'irrigation**
- Le **développement et la transition énergétique des exploitations agricoles**

## Repères

---

### Sur le plan international :

- Objectifs de Développement Durable de l'ONU (Agenda 2030)
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

### Sur le plan européen :

- Politique Agricole Commune (PAC 2021-2027)
- Stratégie « De la ferme à la table » du Pacte Vert Européen

### Sur le plan national :

- Stratégie Ecophyto 2030
- Plan Ambition Bio 2027
- Dispositifs de la planification écologique dont le Plan agriculture climat Méditerranée

### Sur le plan régional :

- Diagnostic établi dans le cadre des travaux en 2023 sur le pacte et la loi d'orientation et d'avenir agricoles et dans le cadre du Varenne agricole de l'eau et du changement climatique (2021)
- Plans de filière (suite aux Etats Généraux de l'Alimentation 2017-2018)
- Diagnostic du système alimentaire de la région, de sa durabilité et de sa résilience ADEME (2022)
- Pacte régional agriculture et alimentation (2023-2024)
- Étude proHydra 2028 (lancée en 2018)
- Étude Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en sciences comportementales thème « Alimentation »
- Étude déploiement du Plan de reconquête Région Sud 2023
- Stratégie agricole de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur 2022-2027
- Plan GREC « Face au changement climatique, quels systèmes alimentaires et agricoles privilégier en région - Provence-Alpes-Côte d'Azur » Novembre 2022
- Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) a retenu 4 objectifs sur le thème de l'agriculture :
  - Objectif 18 (Accompagner la transition vers de nouveaux modes de production et de consommation agricoles et alimentaires) ;
  - Objectif 47 (Maîtriser l'étalement urbain et promouvoir des formes urbaines moins consommatrices d'espace) ;
  - Objectif 48 (Préserver le socle naturel, agricole et paysager régional) ;
  - Objectif 49 (Préserver le potentiel de production agricole régional).

## Point d'arrivée

	ENJEU ATTÉNUATION	ENJEU ADAPTATION	ENJEU RESSOURCE EN EAU	ENJEU POLLUTION (qualité sol, air)	ENJEU ECOSYSTEMES ET BIODIVERSITE
OBJECTIFS DE LA FEUILLE DE ROUTE THEMATIQUE	Contribuer à la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et aux orientations du SRADDET en matière d'énergies renouvelables	Structurer des filières agricoles adaptées au changement climatique	Préserver la ressource en eau tout en sécurisant la pérennité des filières agricoles	Atteindre l'objectif de réduction de 50 % des usages des PPP de synthèse	Contribuer à la Stratégie régionale pour l'agriculture biologique ( <i>en cours d'écriture</i> )
OBJECTIFS ACTION STRUCTURANTE N°1	Transition énergétique des exploitations dont développement de sites agricoles de méthanisation à 2030 (gisement estimé à plus de 300 GWh/an)				50 % de la SAU régionale certifiée AB ou HVE
OBJECTIFS ACTION STRUCTURANTE N°2		Atteindre zéro perte de surface agricole équipée à l'irrigation	Mise en œuvre de l'ambition du Plan eau ; stabilisation des prélèvements nets pour l'irrigation : grâce aux économies d'eau réalisées sur des ressources fragiles possibilité de développer l'irrigation économe en eau à partir de ressources en bon état quantitatif		

OBJECTIFS ACTION STRUCTURANTE N°3				Réduire de 50 % les usages des PPP de synthèse	
OBJECTIFS ACTION STRUCTURANTE N°4		Labellisation d'au moins 15 aires agricoles de résilience climatique (AARC)		à définir	à définir



### Prendre en compte l'adaptation et les changements de comportements

- Accroître le nombre d'exploitations agricoles engagées dans une démarche agro-environnementale (AB+HVE)



### Prendre en compte les impacts en matière d'emploi et de compétences

- Augmenter le % des nouveaux installés de – de 40 ans



### Prendre en compte les impacts en matière de qualité de vie et de santé

- 100% du territoire couvert en PAT

# Indicateurs de pilotage

---

- SAU régionale
- % de SAU en AB
- Nombre de GIEE, groupe DRPHY, 30 000 Ecophyto
- % exploitations en AB, HVE

# Liste des actions de la feuille de route (1/3)

## Action structurante 1 : Mettre en œuvre la transition des exploitations vers des systèmes de production compétitifs générant des bénéfices environnementaux

- **Accompagner les exploitants dans la mise en place** de solutions concrètes à l'échelle des exploitations : conseil, diagnostic et « contrat de transition agricole »
- **Développer** les pratiques culturales et d'élevage générant des bénéfices environnementaux :
  - Développer le sylvopastoralisme et le pastoralisme
  - Développer des Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC), des paiements pour service environnementaux
  - Déployer le « plan régional pour l'agriculture biologique » (déclinaison du plan national Ambition bio 2027) et accroître la surface en agriculture AB
  - Développer l'agroforesterie, l'agriculture de conservation et l'agroécologie
  - Planter des haies, maintenir les prairies permanentes
  - Accroître la surface en agriculture HVE
  - Accompagner les partenariats pour développer ces pratiques tels que groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)
- **Déployer** la transition énergétique des exploitations participant à la résilience de leur modèle économique :
  - Mettre en place des outils de productions (bâtiments, matériels, ...) sobres en énergie, reconditionnés (donner une seconde vie aux équipements), électrifiés (rétrofit électrique) et mutualisés
  - Diversifier les revenus des exploitations grâce au développement encadré des ENR, notamment de projets de méthanisation agricole dans les territoires pertinents (contribuant également à la réduction des engrais chimiques et à la protection des sols)
- **Renouveler** les générations en accompagnant l'installation de nouveaux agriculteurs formés aux enjeux de la transition écologique et d'adaptation au changement climatique

- **Former et diffuser** la connaissance pour accompagner l'évolution des pratiques adaptées aux territoires, créer un observatoire régional de la qualité des sols

## Action structurante 2 : Moderniser les réseaux et développer les pratiques sobres en eau avec les agriculteurs

- **Adapter et développer** la résilience des filières agricoles régionales face aux impacts du changement climatique :
  - diagnostiquer les pratiques agricoles ou les types de cultures fortement consommatrices en eau pour faire évoluer les usages
  - expérimenter et développer les cultures moins consommatrices d'eau et adaptées à la chaleur et la sécheresse
  - adapter le calendrier des assolements et les variétés
- **Moderniser l'hydraulique agricole** :
  - Améliorer la connaissance du patrimoine hydraulique agricole pour orienter et/ou hiérarchiser les actions en faveur de la sobriété en eau en tenant compte de la complexité des périmètres
  - Accélérer les travaux de régulation et de résorption des fuites des infrastructures hydrauliques existantes
  - Moderniser, instrumenter, rénover les réseaux d'hydrauliques agricoles traditionnels ou non, et faire évoluer les modes d'irrigation (aspersion, goutte à goutte) si nécessaire
- **Développer** la substitution vers des ressources moins fragiles et étudier les solutions de ralentissement du cycle de l'eau / stockage d'eau (sols, nappes phréatiques, ouvrages) de l'échelle de la ferme au bassin versant dans le cadre des PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau)
- **Préserver** les surfaces agricoles équipées à l'irrigation en déclinaison des orientations du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et atteindre zéro perte de surface agricole équipée à l'irrigation
- **Assurer** une organisation de l'irrigation et une gouvernance efficaces :
  - Renforcer la structuration des organisations collectives d'irrigation pour assurer une capacité d'ingénierie, capacité financière à même de

## Liste des actions de la feuille de route (2/3)

porter des projets collectifs robustes

- Assurer une bonne représentation des acteurs agricoles dans les instances de concertation/gouvernance (ex : Agora) afin d'avoir une vision collective et partagée de la stratégie et des actions à mener en matière de partage de l'eau

- **Rechercher** un équilibre du modèle économique de l'irrigation :

- Travailler sur des tarifications de l'eau qui concilient soutenabilité pour les exploitations agricoles, moyens financiers pour entretenir le patrimoine hydraulique et incitation à la sobriété

- Conforter la complémentarité des interventions des financeurs publics et en particulier solliciter au niveau national la possibilité de mobiliser les financements FEADER pour soutenir les projets multi-usages

- **Innover et expérimenter** en combinant nouvelles pratiques agricoles et besoin en eau et en prenant en compte la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques

### Action structurante 3 : Accompagner la transition systémique des exploitations agricoles de la région pour réduire la dépendance aux produits phytopharmaceutiques de synthèse et leurs impacts sur la santé et l'environnement

- **Massifier** le transfert des pratiques économes en PPP éprouvées dans les groupes de fermes DEPHY et 30 000 vers le plus grand nombre d'agriculteurs :

- accompagnements des agriculteurs via des collectifs  
 - accompagnement à l'utilisation d'agroéquipements permettant de réduire ou supprimer les usages  
 - actions de démonstrations et de communication  
 - diffusion des leviers et pratiques dans les Bulletins de Santé du Végétal.

- **Consolider** le réseau d'épidémiosurveillance végétale :

- Assurer notamment une surveillance accrue des espèces potentiellement émergentes  
 - Améliorer la connaissance sur la biologie des bio-agresseurs émergents

(suite action 3)

- **Développer** une stratégie « Recherche et Innovation Ecophyto » régionale visant à transformer et reconcevoir les systèmes de production de la région par :

- la production de connaissances sur les leviers de reconception des systèmes et l'évaluation de leur durabilité

- l'étude des comportements et des organisations des différents acteurs

- **Définir** des plans d'action et de transition territoriaux :

- définir les territoires prioritaires en fonction des quantités de substances actives utilisées, des potentiels de réduction, de la mobilisation des acteurs, des enjeux sanitaires et environnementaux ou des projets de filières

- examiner les alternatives, difficultés, verrous et leviers sur lesquels s'appuyer

- **Poursuivre** un dialogue territorial entre les citoyens, riverains et/ou consommateurs et les agriculteurs pour instaurer un débat éclairé et apaisé et intégrer l'ensemble de la société à la transition agroécologique en cours.

- **Poursuivre** l'accompagnement des collectivités territoriales pour adapter leurs pratiques dans les jardins, espaces végétalisés et espaces verts : promotion de la démarche « Plantons Local ».

### Action structurante 4 : Structurer des filières adaptées au changement climatique

- **Structurer et adapter** des filières agricoles et alimentaires, qu'elles soient existantes ou émergentes sur le territoire, y compris pour développer les protéines végétales

- **Mener** des études stratégiques en travaillant autour de 3 piliers :

- Analyse des profils économiques des exploitations agricoles et identification de leurs modèles d'avenir

## Liste des actions de la feuille de route (3/3)

(suite action 4)

(en termes de transmission, d'attractivité économique et touristique, d'emploi, de création de valeur ajoutée - coops, filières structurées etc...)

- Analyse par filière des besoins à venir en termes de productions pour l'adaptation au changement climatique et *business models* à inciter pour répondre aux besoins du marché (outils intermédiaires de transformation, stockage, surgélation ; circuits courts ; marchés B2B ; autres circuits de distribution (plate-forme inter, MIN, export, etc.)

- Établissement d'états de rapprochement sur les besoins en foncier pour répondre à ces enjeux en termes de surfaces, de modèles économiques viables, statuts juridiques adaptés pour rendre les projets crédibles et pérennes

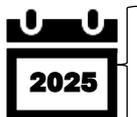
- **Renforcer** les instances de gouvernance des filières et notamment les Comités de filières existants
- **Consolider** les circuits de distributions locaux (GMS, plateformes logistiques, magasins et marchés de producteurs) en veillant à la viabilité des modèles économiques
- **Promouvoir** les produits locaux et les filières locales en développant les signes de qualité et d'origine et le label 100% Valeurs du SUD.
- **Préserver** la vocation alimentaire des terres agricoles dans les documents de planification et d'urbanisme

## Action structurante n°1

# Mettre en œuvre la transition des exploitations vers des systèmes de production compétitifs générant des bénéfices environnementaux

## Les actions concrètes détaillées

- Accompagner les exploitants dans la mise en place de solutions concrètes à l'échelle des exploitations : conseil, diagnostic et « contrat de transition agricole »
- Développer les pratiques culturales et d'élevage générant des bénéfices environnementaux :
  - Développer le sylvopastoralisme et le pastoralisme
  - Développer des Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC), des paiements pour service environnementaux
  - Déployer le « plan régional pour l'agriculture biologique » (déclinaison du plan national Ambition bio 2027) et accroître la surface en agriculture AB
  - Développer l'agroforesterie, l'agriculture de conservation et l'agroécologie
  - Planter des haies, maintenir les prairies permanentes
  - Accroître la surface en agriculture HVE
  - Accompagner les partenariats pour développer ces pratiques tels que groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)
- Déployer une transition énergétique des exploitations participant à la résilience de leur modèle économique :
  - Mettre en place des outils de productions (bâtiments, matériels, ...) sobres en énergie, reconditionnés (donner une seconde vie aux équipements), électrifiés (rétrofit électrique) et mutualisés
  - Diversifier des revenus des exploitations grâce au développement des ENR, notamment de projets de méthanisation agricole dans les territoires pertinents (contribuant également à la réduction des engrais chimiques et à la protection des sols)
- Renouveler les générations en accompagnant l'installation de nouveaux agriculteurs formés aux enjeux de la transition écologique et d'adaptation au changement climatique.



- Former et diffuser la connaissance pour accompagner l'évolution des pratiques adaptées aux territoires, créer un observatoire régional de la qualité des sols

## Les parties prenantes à la réalisation de l'action structurante

### LES ACTEURS LEADERS

- Région
- Etat
- Agence de l'eau
- Chambres d'agriculture
- Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur

### LES ACTEURS CONTRIBUTEURS

- Collectivités
- Réseau de R&D (INRAE, Stations expérimentales, GIEE...)
- Associations : ARDEAR, Terre de liens, AgriBio...
- Syndicats agricoles
- Centres de formation agricoles
- Acteurs de l'aval (ARIA, Innov'Alliance, coopératives)

## Les freins à surmonter et les ressources à mobiliser

### LES FREINS

- Segmentation des approches et des financements
- Coût de certains investissements
- Manque de connaissances et de référentiels
- Formation initiale et continue insuffisante sur la transition
- Défaut de structuration des filières
- Manque d'accompagnement

### LES RESSOURCES

- Outils de diagnostic à 360° des exploitations sous forme d'OAD
- Animation technique (besoin en RH) pour apporter une aide globale, coordonnée et complète
- Financements ciblés et conditionnés
- Gouvernance régionale de l'ensemble des acteurs de la chaîne agricole et alimentaire

## Action structurante n°2

# Moderniser les réseaux et développer les pratiques sobres en eau avec les agriculteurs

## Les actions concrètes détaillées

- Adapter et développer la résilience des filières agricoles régionales face aux impacts du changement climatique :
  - Diagnostiquer les pratiques agricoles ou les types de cultures fortement consommatrices en eau pour faire évoluer les usages
  - Expérimenter et développer les cultures moins consommatrices d'eau et adaptées à la chaleur et la sécheresse
  - Adapter le calendrier des assolements et les variétés
- Moderniser l'hydraulique agricole :
  - Améliorer la connaissance du patrimoine hydraulique agricole pour orienter et/ou hiérarchiser les actions en faveur de la sobriété en eau en tenant compte de la complexité des périmètres
  - Accélérer les travaux de régulation et de résorption des fuites des infrastructures hydrauliques existantes
  - Moderniser, instrumenter, rénover les réseaux d'hydrauliques agricoles traditionnels ou non, et faire évoluer les modes d'irrigation (aspersion, goutte à goutte) si nécessaire
- Assurer une organisation de l'irrigation et une gouvernance efficaces :
  - Renforcer la structuration des organisations collectives d'irrigation pour assurer une capacité d'ingénierie, capacité financière à même de porter des projets collectifs robustes
  - Assurer une bonne représentation des acteurs agricoles dans les instances de concertation/gouvernance (ex : Agora) afin d'avoir une vision collective et partagée de la stratégie et des actions à mener en matière de partage de l'eau
- Développer la substitution vers des ressources moins fragiles et étudier les solutions de ralentissement du cycle de l'eau / stockage d'eau (sols, nappes phréatiques, ouvrages) de



l'échelle de la ferme au bassin versant dans le cadre des PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau)

- Rechercher un équilibre du modèle économique de l'irrigation :
  - Travailler sur des tarifications de l'eau qui concilient soutenabilité pour les exploitations agricoles, moyens financiers pour entretenir le patrimoine hydraulique et incitation à la sobriété
  - Conforter la complémentarité des interventions des financeurs publics et en particulier solliciter au niveau national la possibilité de mobiliser les financements FEADER pour soutenir les projets multi-usages
- Innover et expérimenter en combinant nouvelles pratiques agricoles et besoin en eau et en prenant en compte la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Préserver les surfaces agricoles équipées à l'irrigation en déclinaison des orientations du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et atteindre zéro perte de surface agricole équipée à l'irrigation

## Les parties prenantes à la réalisation de l'action structurante

### LES ACTEURS LEADERS

- |                   |                          |
|-------------------|--------------------------|
| • Collectivités   | • Région                 |
| • SCP             | • État                   |
| • ASA             | • Chambres d'agriculture |
| • Agence de l'eau |                          |

### LES ACTEURS CONTRIBUTEURS

- Agriculteurs
- Stations expérimentales
- CRIAM
- GREC Sud
- Conseils départementaux



## Les freins à surmonter et les ressources à mobiliser

### LES FREINS

- Prise de conscience de la vulnérabilité de ressources
- Changements des pratiques
- Adaptation des variétés culturales
- Structuration de nouvelles filières
- Faible structuration/professionnalisation de certaines ASA
- Conflits d'usage

### LES RESSOURCES

- Données issues des réseaux mixtes technologiques (RMT Sol et Territoires)
- Outils de gouvernance existants
- Financements
- Plan d'adaptation des filières au changement climatique

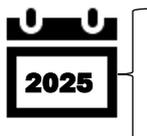
## Action structurante n°3

# Accompagner la transition systémique des exploitations agricoles de la région pour réduire la dépendance aux produits phytopharmaceutiques de synthèse et leurs impacts sur la santé et l'environnement

## Les actions concrètes détaillées

- Massifier le transfert des pratiques économes en PPP éprouvées dans les groupes de fermes DEPHY et 30 000 vers le plus grand nombre d'agriculteurs :
  - Accompagnements des agriculteurs via des collectifs
  - Accompagnement à l'utilisation d'agroéquipements permettant de réduire ou supprimer les usages
  - Actions de démonstrations et de communication
  - Diffusion des leviers et pratiques dans les Bulletins de Santé du Végétal
- Consolider le réseau d'épidémiosurveillance végétale :
  - Assurer notamment une surveillance accrue des espèces potentiellement émergentes
  - Améliorer la connaissance sur la biologie des bioagresseurs émergents
- Définir des plans d'action et de transition territoriaux :
  - Définir les territoires prioritaires en fonction des quantités de substances actives utilisées, des potentiels de réduction, de la mobilisation des acteurs, des enjeux sanitaires et environnementaux ou des projets de filières
  - Examiner les alternatives, difficultés, verrous et leviers sur lesquels s'appuyer
- Poursuivre un dialogue territorial entre les citoyens, riverains et/ou consommateurs et les agriculteurs pour instaurer un débat éclairé et apaisé et intégrer l'ensemble de la société à la transition agroécologique en cours





- Poursuivre l'accompagnement des collectivités territoriales pour adapter leurs pratiques dans les jardins, espaces végétalisés et espaces verts : promotion de la démarche « Plantons Local »
- Développer une stratégie « Recherche et Innovation Ecophyto » régionale visant à transformer et reconcevoir les systèmes de production de la région par :
  - La production de connaissances sur les leviers de reconception des systèmes et l'évaluation de leur durabilité
  - L'étude des comportements et des organisations des différents acteurs

## Le coût de l'action structurante €

- Financements OFB (animation CRA, Réseau DEPHY, BSV) : **856 770€**
- Financements Etat - DRAAF (BSV, AlternativiMed, Conseil agroéquipement) : **100 000 €** en 2024
- Financements Etat - DREAL : **10 000 €** (JEVI)
- Financements AERMC : jusqu'à **174 000€**
- Région : (SBT -parcelles non traitées) : **62526 €**

## Les parties prenantes à la réalisation de l'action structurante

### LES ACTEURS LEADERS

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pilotes régionaux du plan Ecophyto :<br/>DRAAF, DREAL, CRA, ARBE</li> <li>• ARS, DREETS et MSA</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chambres d'agriculture,<br/>Agribio, GR CIVAM,<br/>coopération agricole Sud, FNA,<br/>CETA</li> </ul> |
|--|--|

### LES ACTEURS CONTRIBUTEURS

- Financeurs : OFB, AERMC, FAM, DRAAF, Région
- Acteurs du plan : organismes contribuant aux réseaux DEPHY, 30 000, SBT
- Stations expérimentales régionales
- URCPIE
- Instituts techniques



## Les freins à surmonter et les ressources à mobiliser

### LES FREINS

- Réticence au changement
- Pression des biogresseurs croissante en contexte de changement climatique
- Multiplicité des guichets de financement des actions
- Pérennité des financements

### LES RESSOURCES

- R&D
- Financements pérennisés
- Appui méthodologique diagnostic territorial
- Résultats du PARSADA

## Action structurante n°4

# Structurer des filières adaptées au changement climatique

## Les actions concrètes détaillées

- 
- Structurer et adapter des filières agricoles et alimentaires, qu'elles soient existantes ou émergentes sur le territoire, y compris pour développer les protéines végétales
  - Renforcer les instances de gouvernance des filières et notamment les Comités de filières existants
  - Promouvoir les produits locaux et les filières locales en développant les signes de qualité et d'origine et le label 100% Valeurs du SUD
  - Mener des études stratégiques en travaillant autour de 3 piliers :
    - Analyse des profils économiques des exploitations agricoles et identification de leurs modèles d'avenir (en termes de transmission, d'attractivité économique et touristique, d'emploi, de création de valeur ajoutée - coops, filières structurées etc...)
    - Analyse par filière des besoins à venir en termes de productions pour l'adaptation au changement climatique et *business models* à inciter pour répondre aux besoins du marché (outils intermédiaires de transformation, stockage, surgélation ; circuits courts ; marchés B2B ; autres circuits de distribution (plate-forme inter, MIN, export, etc.)
    - Établissement d'états de rapprochement sur les besoins en foncier pour répondre à ces enjeux en termes de surfaces, de modèles économiques viables, statuts juridiques adaptés pour rendre les projets crédibles et pérennes
  - Consolider les circuits de distributions locaux (GMS, plateformes logistiques, magasins et marchés de producteurs) en veillant à la viabilité des modèles économiques
  - Préserver la vocation alimentaire des terres agricoles dans les documents de planification et d'urbanisme

## Le coût de l'action structurante €

- En fonction des projets : dizaine de millions d'euros par an

## Les parties prenantes à la réalisation de l'action structurante

### LES ACTEURS LEADERS

- Organisations de producteurs, interprofessions, entreprises de l'amont et de l'aval agricole et agroalimentaire
- Collectivités territoriales
- Etat

### LES ACTEURS CONTRIBUTEURS

- Etat
- Région
- Collectivités territoriales
- Chambres d'agriculture
- Organisations de producteurs, interprofessions, entreprises de l'amont et de l'aval agricole et agroalimentaire
- Organismes de recherche et instituts techniques
- ADEME

## Les freins à surmonter et les ressources à mobiliser

### LES FREINS

- Identifier des porteurs en capacité d'initier ou faire mûrir une dynamique collective
- Identifier des débouchés

### LES RESSOURCES

- Financement pour les porteurs de projet (certains guichets déjà identifiés ; FEADER fonds dédiés ; appels à projets structuration de filières, maturation de projet porté par l'Etat / FranceAgrimer et le Plan agriculture climat méditerranée)
- Animation via les comités de filière